



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Retour CSE

Date : Mardi 28 avril 2021

Lieu de la réunion : Pôle Ariège

Présents : M. Delsol, M. Garaud, M. Delahaye, Mme Croux, Mme Lermanou, M. Matha, M. Martin, M. Nayrac, M. Vidal, M. Martinez, Mme Marloye

Excusés : M. Herrera, M. Adam, M. Blaise

Points à l'ordre du jour	Débat	Vote
Travaux sur les pôles – Lèze, Louge et Saudrune	<p>Pôle Lèze > phase de finition, courant mai les salariés pourront utiliser le nouveau bâtiment. - Il comprend une salle de restauration et de détente, un local ménage et une terrasse en bois à l'extérieur.</p> <p>La direction parle d'une montée en puissance du pôle, avec du foncier disponible et de beaux projets à venir : Méthanisation, crématorium animaux (15 emplois) ...</p> <p>Pôle Louge > réception du nouveau bâtiment mi-avril, encore quelques travaux à prévoir, il reste les abords extérieurs à réaliser. Extension du bâtiment existant comprenant l'accueil usagers + espaces bureaux + 1 salle de réunion</p> <p>Pôle Saudrune > but : réaménager le bas du bâtiment principal car il n'est plus adapté aux nombre d'agents et aux activités industrielles du site. Projet étudié comprenant : plus d'espace pour les vestiaires afin de mettre en place un "circuit propre" et un "circuit sale" ; plus d'espace pour la partie restauration + une construction en extérieur pour accueillir 4 bureaux Une consultation du personnel utilisateur a été réalisée</p>	Point pour information



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

	<p>La direction précise que ces travaux ont pour but d'accueillir tout le monde dans de bonnes conditions, et que le Pôle Saurdrune est un pôle en devenir avec l'achat de terrain et de grands projets comme la méthanisation et le transfert des effluents de la ville de Portet-sur-Garonne.</p> <p>Les travaux au centre administratif n'étaient pas à l'ordre du jour mais la direction précise qu'un bâtiment est prévu. But : retrouver une grande salle de réunion modulable en fonction des besoins en RDC et des bureaux à l'étage. A terme, une réflexion sur les vestiaires de l'usine d'eau est prévue également. Echéance pour la construction du bâtiment : minimum 1 an.</p> <p>La question est posée sur la volonté de réaliser des lieux de repos sur tous les sites. Ça en prend la voie.</p> <p>La question est posée pour le Pôle Ariège > Vestiaire, cuisine, parking et rangement du matériel à l'étroit. Plus le manque d'une borne électrique.</p> <p>La direction souligne les difficultés : pas de possibilité de s'étendre aujourd'hui. Voir à long terme les idées avec la municipalité de Pins-Justaret. Réflexion sur le fait de voir avec la mairie de donner la possibilité aux agents d'aller se garer sur le parking pas loin du collège.</p> <p>La direction précise que l'avenir nous oriente bien évidemment sur les véhicules électriques : favorable pour la mise en place d'une borne électrique. Et réflexion deux roues également à venir.</p> <p>Les syndicats soulignent les bons retours des salariés sur tous ces travaux.</p>	
--	--	--



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

<p>Actions reconduites suite aux mesures renforcées décidées par le gouvernement</p>	<p>La Direction fait le point sur toutes les mesures prises :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le guide COVID remis à jour régulièrement, 2/3 jours de télétravail par semaine pour certains salariés, achat de matériel informatique en plus, commande en cours mais difficultés d'approvisionnement. Maintenant la SPL passe sur du renouvellement uniquement.- Port du masque obligatoire : chirurgicaux ok, <u>attention les masques tissu non cat 1. ne sont pas acceptés</u>- Désinfection et nettoyage régulier des bâtiments- Restauration collective : attention sur la cantine au centre administratif, les jauges ne sont pas tout le temps respectées. L'ouverture de la petite salle a été demandée avec une jauge de 2 personnes.- Vaccination possible par le biais du CDG et de la médecine du travail pour les agents à partir de 55 ans. <p>Les syndicats posent la question pour les salariés de moins de 55 ans dans le domaine de l'assainissement : est-ce qu'il y a un accès privilégié pour l'accès au vaccin ?</p> <p>La Direction répond qu'ils vont mettre en place, par l'intermédiaire du service Ressources Humaines, une liste de tous les salariés volontaires qu'ils transmettront aux centres de vaccination afin de pouvoir avoir accès aux « doses en plus ».</p> <ul style="list-style-type: none">- Rappel du rôle de la CPAM dans l'identification des cas contact. La direction communique qu'au SAG° : 36 cas contact sur tous les salariés et 7 cas positifs > la propagation ne s'effectue pas au travail, bon retour sur les mesures sanitaires mises en place.	<p>Point pour information</p>
--	--	-------------------------------



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

	<p>- Point sur les agents publics en garde d'enfant : télétravail ou ASA + Salariés privés : télétravail ou activités partielle</p> <p>La direction souligne que les élus ont souhaité laisser le salaire à 100% pour les agents et les salariés et rappelle que les ASA et l'activité partielle ne génèrent pas de RTT.</p> <p>Les syndicats remercient la mesure concernant le maintien des salaires à 100%</p>	
Base de données économiques et sociales (BDES)	<p>Ce projet d'accord est un document qui permet de lancer la BDES (Base de données économiques et sociales). Cet accord formel permet de lancer la communication des éléments vers les syndicats.</p> <p>C'est un document obligatoire qui n'est composé que des données des salariés privés, mais la direction a fait le choix d'intégrer les données des agents publics « mis à disposition » afin que le document reflète plus la réalité du SAG^e.</p> <p>Le document est mis à jour et communiqué 1 fois par an. Les syndicats demandent s'il est possible de la mettre à jour en cours d'année en cas d'événement exceptionnel. La direction accepte.</p> <p>Proposition de réunion de travail entre la direction et les syndicats pour comprendre le document.</p>	Adopté à l'unanimité
Télétravail (après la crise)	<p>La Direction propose un projet d'accord de mise en place du télétravail après la crise.</p> <p>Les salariés concernés : tous les salariés sauf les CDD, les temps partiels en dessous de 80%, les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation et stagiaires.</p> <p>La direction et les Directeurs Généraux vont travailler sur une liste de postes éligibles au télétravail.</p>	Adopté à l'unanimité



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

	<p>La demande de télétravail doit provenir du salarié qui en fera la demande par écrit à son responsable avec copie aux Ressources Humaines. Le responsable pourra accepter ou refuser la demande après entretien avec le salarié. Une réponse négative devra être motivée.</p> <p>Si la demande est acceptée les ressources humaines officialiseront la demande avec le salarié.</p> <p>Pour les salariés dont les missions ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité au télétravail, un nombre de jours flottants (6) est possible pour tout de même télétravailler mais pas de manière régulière.</p> <p>Les syndicats demandent pourquoi 6 jours ? la direction répond que c'est un premier pas, et qu'il sera possible de faire un bilan après 1 an pour réajuster si besoin.</p> <p>Nombre de jour de télétravail maximum par semaine :</p> <p>Temps complet 100% > 2 jours Temps partiel 90% > 1,5 jour Temps partiel 80% > 1 jour</p> <p>Le télétravailleur peut être amené à revenir sur le lieu de travail en cas de nécessité de service.</p> <p>Une période d'adaptation et une réversibilité permanente sont prévues dans l'accord.</p> <p>Les syndicats remercient le travail des ressources humaines et de cette mesure prise en matière de modernisation du temps de travail. Ils émettent le vœu que la liste des postes éligibles au télétravail ne s'effectue pas suivant le penchant ou non au télétravail des responsables et qu'ainsi tous les salariés du SAG^e puissent avoir les mêmes chances d'accéder au télétravail quel que soit leur service d'origine.</p>	
--	---	--



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

<p>Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) sur le complément de rémunération versé par l'employeur aux salariés en activité partielle pour garde d'enfant(s)</p>	<p>Prise en charge du salaire à 100% dans les cas des ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) et des activités partielles > voir le point sur les actions reconduites suite aux mesures renforcées décidées par le gouvernement pour plus d'information.</p>	<p>Point pour information</p>
<p>Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes</p>	<p>La SPL « Les Eaux du SAG^e » a l'obligation de publier l'index homme/femme.</p> <p>C'est un document qui n'est composé que des données des salariés privés, mais la direction a fait le choix d'intégrer les données des agents publics « mis à disposition » afin que le document reflète plus la réalité du SAG^e.</p> <p>Le SAG^e compte 43 femmes et 78 hommes, le nombre de femmes est plus important dans les postes administratifs (26 femmes pour 2 hommes) et les hommes sont plus représentés dans les agents d'exploitation (52 hommes pour 3 femmes) l'écart entre les hommes et les femmes se rétrécit sur les postes à responsabilité ou de direction mais la part d'hommes y est toujours supérieure. 87,5% des salariés en temps partiel sont des femmes. La rémunération nette moyenne est supérieure de 262€ pour les hommes.</p> <p>La direction rappelle que les métiers de l'eau et de l'assainissement sont très masculins. Pour les salaires, la direction explique l'écart par les tranches d'âge et le temps partiel.</p>	<p>Point pour information</p>



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Questions diverses	<p>Les syndicats demandent si les formations en présentiel peuvent reprendre avec les organismes qui le proposent et qui donc ont mis en place les conditions sanitaires nécessaires. La direction répond qu'elle est en attente des décisions gouvernementales et précise qu'elle a quand même acceptée de maintenir en présentiel les préparations aux concours.</p> <p>Les syndicats demandent s'il y aurait la possibilité de mettre en place des tickets resto. La direction répond que la législation précise que si des cuisines sont présentes dans les entreprises, les tickets restaurant ne sont pas possible. La direction précise que la solution des paniers repas où le salarié avance les frais existe sur la structure pour les salariés qui ne peuvent pas manger à la cantine. La direction mentionne que le remboursement n'est pas lié avec la paie et qu'elle regardera au remboursement plus rapide de cette avance de frais.</p> <p>Les syndicats demandent si les horaires d'été peuvent être ouverts à d'autres services. La Direction répond : deux services aujourd'hui ont cette organisation l'été les Espaces verts et Naturels et l'équipe branchements et petits travaux (exploitation réseaux eau). La Direction réprecise le fonctionnement des horaires d'été : service continu, avec une embauche à 6h ou 7h le matin, pause méridienne de 20min où le salarié peut être rappelé. Difficulté d'organisation : vacances moins de monde + service publics, réponse à l'usagers. La direction précise également que des possibilités existent pour pallier aux fortes chaleurs : organisation des missions, bouteilles d'eau mises à disposition et autres. Une information sera communiquée aux Directeurs Généraux en ce sens.</p> <p>Les syndicats demandent la possibilité de la mise en place d'une prime exceptionnelle cette année.</p>	Point pour information
--------------------	--	------------------------



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

	<p>La direction précise que dans le budget est déjà prévue l'augmentation des salaires mais pas la prime. Mais la direction prend en considération la demande.</p> <p>La direction annonce le départ de Sandrine Manniez et qu'un recrutement est à venir sur un poste d'expertise des marchés publics.</p> <p>La direction précise que lors d'un départ de salarié, le salarié qui prend le poste en interne peut ne pas avoir le même niveau de compétence que la personne partie. Le but est de donner la possibilité en interne de faire monter en compétence les salariés dès que c'est possible, tous les postes ne s'y prêtent pas.</p> <p>La direction précise les investissements entrepris qui permettent d'être à 6 ans d'âge sur les compteurs d'eau. 6 changements de véhicules dans les mois à venir.</p> <p>Les syndicats prennent la parole pour remercier les élus des mesures à l'ordre du jour de ce CSE et soulignent le grand pas en avant en matière de modernisation du temps de travail, avec le télétravail.</p> <p>Les syndicats précisent que les élus ont pu voir, lors des moments « découvertes du territoire », des agents et des salariés motivés, qui aiment leur métier et que c'était important de les écouter et de leur donner tous les outils pour réaliser au mieux leurs missions. C'est ce que les élus ont toujours fait, et ils démontrent encore aujourd'hui, qu'ils souhaitent continuer dans cette démarche.</p> <p>Les syndicats rappellent que l'on avait la chance de s'être construit à partir de plusieurs petits syndicats où un « esprit de famille » a pu naître. La structure grossit et c'est important de travailler à garder cet esprit au quotidien, afin de ne pas le perdre et d'aller vers une deshumanisation qu'induit trop souvent les grosses organisations.</p>	
--	--	--



INTERCO 31-09

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

	<p>Tout ce travail se ressentira certainement en terme d'image plus professionnelle de la SPL vers les usagers. Nous faisons grandir le service public.</p> <p>Les syndicats font le vœu que l'on puisse continuer à dialoguer, s'écouter et s'entendre afin de continuer dans cette voie.</p> <p>Dans cette démarche, nous rappelons que l'on sera toujours au côté des élus pour communiquer et expliquer en interne tous les enjeux de ces mesures.</p>	
--	--	--